

Foire aux questions

- Où puis-je stocker mon container ?

Votre container ne prendra pas plus de place que votre poubelle actuelle. Intradel mettra à votre disposition des containers de 40 à 240L en fonction de votre habitation et de la composition de votre ménage.

- Je n'ai ni jardin, ni cave, ni garage, où puis-je placer mon container ?

Vous faites probablement partie des exceptions. Afin d'assurer la transition vous recevrez très prochainement des sacs Intradel que vous utiliserez le temps que la Ville trouve une solution adaptée à votre situation.

- J'habite dans une rue en pente, comment mon container va-t-il tenir ?

Le container est muni de deux roulettes. Celles-ci peuvent être bloquées. Ainsi, le container ne descendra pas si vous n'exercez pas une traction.

- Je n'ai pas de trottoir, où vais-je placer mon container ?

Des solutions personnalisées pour les cas les plus problématiques sont actuellement à l'étude comme par exemple le placement de containers collectifs. En attendant, vous recevrez des sacs Intradel.

- Les containers ferment-ils à clé afin d'éviter qu'une autre personne ne vienne déposer ses immondices dans mon container ?

Dans les communes fonctionnant déjà avec des containers, les cas de remplissage de containers par autrui sont forts rares.

De plus, lorsque vous mettez votre container à rue, il est rempli, ce qui laisse peu de place pour des déchets étrangers. Toutefois, si vous le souhaitez, les containers peuvent être équipés d'un cadenas disponible par simple demande chez Intradel au prix de 30€.

- Les containers sont-ils nominatifs/quid en cas de vol ou dégradations ?

Les containers sont attribués non pas à une personne mais à un logement. Si votre container a été volé ou dégradé, vous pouvez le signaler à Intradel qui vous en fournira un container neuf sans frais.

- Il y aura de nombreux dépôts clandestins...

Malheureusement, ces dépôts clandestins existent déjà. C'est la raison pour laquelle la Ville vient de renforcer le service des amendes administratives par l'engagement de deux nouveaux « agents constatateurs » qui sillonnent notre ville à la recherche de tels dépôts

dans lesquels on retrouve systématiquement un élément qui permet d'identifier et de sanctionner lourdement le contrevenant.

- Comment allez-vous tenir compte des citoyens qui trient déjà dans la fixation de la taxe ? Ce système engendrera-t-il un gain ou un avantage pour le citoyen ?

Le « coût vérité » permet de mettre en œuvre une taxation plus juste en fonction des déchets que vous jetez. Si vous triez correctement et que votre poubelle est dépourvue de déchets ménagers, de papier, de cartons et de boîtes de conserve, vous ne dépasserez certainement pas le nombre de kilos et de ramassages prévus dans la taxe et vous ne payerez probablement pas plus. Par contre, les personnes qui ne feraient pas cet effort de tri verront très certainement leur facture gonfler.

- Comment savoir à quel niveau l'on se situe quant aux poids et aux nombres de levées effectuées ?

Vous recevrez un code d'identification qui vous permettra de prendre connaissance de votre relevé via le site www.intradel.be ou par simple coup de téléphone auprès d'Intradel.

- Il me reste des étiquettes, allez-vous me les rembourser ?

Lorsque vous payez, une fois l'année, votre taxe immondice, vous recevez un nombre d'étiquettes qui est compris dans la taxe. S'il vous en reste, elles ne seront donc pas remboursées, elles vous ont été octroyées par le paiement de votre taxe. Les étiquettes supplémentaires éventuellement achetées ne seront pas remboursées.

- Si j'organise une festivité, dois-je prendre mon container ?

Non, des solutions existent vous pouvez consulter l'Administration communale.

- Les containers seront-ils bien replacés après avoir été vidés ?

Après avoir été vidés, les containers seront soigneusement replacés devant chez vous, la puce permettant au personnel d'Intradel d'identifier l'adresse à laquelle appartient le container vidé.

- Les communes ayant adopté ce système sont-elles satisfaites ?

L'objectif de diminution des déchets est clairement atteint. Après une période d'adaptation nécessaire à tout changement, les riverains sont pour la plupart ravis de l'utilisation des containers.

- Pourquoi avoir décidé d'adopter ce système sans en avoir préalablement parlé à la population ?

C'est actuellement le seul système de tri applicable par Intradel en Région wallonne. Néanmoins, de nombreuses rencontres entre la Ville, Intradel et la population sont

programmées durant les mois de septembre et d'octobre (voir calendrier pg 3) afin de vous exposer les raisons de ce changement et les modalités pratiques. Rien ne vous sera imposé sans concertation.

- Je suis une personne handicapée, comment vais-je pouvoir le manipuler ?

Les containers sont munis de roulettes permettant une manutention facile. Une poignée est également apposée sur les containers de 40l.

- L'enlèvement va engendrer des embouteillages?

Les communes utilisant la collecte des déchets par containers n'ont pas vu les embouteillages accroître de manière significative.

- Je travaille, mon container va donc rester toute la journée sur le trottoir ?

Vous pouvez sortir votre container la veille du ramassage à partir de 20 heures et le rentrer à votre retour du travail.

- Doit-on avoir impérativement deux containers ? Je fais du compost, je n'ai pas besoin du container vert ?

Dans votre compost, vous ne pouvez pas mettre tous les déchets alimentaires comme par exemple, les épluchures d'orange et de citron, les couches d'enfants, etc. Néanmoins, dans le container vert vous pourrez les-y jeter.